

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 17 décembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absent excusé :

M.BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie.
Mme LORPHELIN Martine, procuration à M. LORIDAN Bernard,
Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel.

Absent :

M.PARENT Michael.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Délibération n°2020D075 - Remplacement de Monsieur Joseph CATTEAU par Monsieur Serge VANECCLOO en tant qu' élu CCFL représentant la commune de Fleurbaix.

Le Président expose au Conseil :

Suite à la démission de Monsieur Joseph CATTEAU de son mandat de conseiller communautaire, conformément à son courrier, Monsieur le Président explique qu'il convient de pourvoir à son remplacement pour que le Conseil communautaire soit de nouveau au complet.

Conformément à l'article L.273-10 du code électoral, « Lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu ».

Messieurs Bernard LEROY, Philippe DONZE, François-Xavier COTTIGNY, Dominique BENIAC, Jean-Marc BURETTE, Jean-Paul FRAGNON, et Mathieu LELEU, suivants de la liste, ne souhaitant pas siéger, conformément aux courriers reçus, c'est donc Monsieur Serge VANECCLOO, lequel a accepté, qui remplace Monsieur Joseph CATTEAU.

Il est proposé de prendre acte de :

- L'installation de Monsieur Serge VANECCLOO afin de remplacer Monsieur Joseph CATTEAU en tant que conseiller communautaire, et au sein des commissions :
 - Finances, mutualisation, transferts de charges,
 - Développement économique et acquisitions foncières,
 - Voirie, bâtiments, gens du voyage et chenil intercommunal,
 - Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys,
 - Habitat, actions sociales et CIAS,
 - Collecte des déchets ménagers et des relations avec le SMICTOM des Flandres,
 - Culture,
 - Environnement, transition écologique et aménagement du territoire,
 - Petite-enfance, jeunesse, santé et sport.

A l'unanimité (41 voix), le Conseil communautaire prend acte de son installation.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCEL,

Le Président,
Jacques HURLUS

